

**Prot. n. 0101416 del 04.11.2022**

**SÉLECTION PUBLIQUE, SUR TITRES ET ENTRETIEN, VISANT AU RECRUTEMENT D'UNE UNITÉ DE PERSONNEL À EMBAUCHER SOUS CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE ET À TEMPS PARTIEL À 83,33 % ÉLIGIBLE À L'EXERCICE DES FONCTIONS ATTRIBUABLES AU PROFIL PROFESSIONNEL DE CHERCHEUR DE NIVEAU III AUPRÈS DE CREA OFA - CENTRE DE RECHERCHE EN OLÉICULTURE, FRUITICULTURE ET AGRUMICULTURE, SITE DE ACIREALE (CT), DANS LE CADRE DU PROJET "EauSiris - Nouvelle Stratégie de gestion des Eaux, des Sols et Implémentation des technologies vertes pour une agriculture résiliente aux changements climatiques"**

**CODE: RIC\_OFACI\_bando2022 "**

**OB/FU 1.03.0257.00**

**CODE UNIQUE DE PROJET CUP: E65F21002690005**

**CUP CREA-OFA: C45F21001730002**

### **Article 1**

#### **Poste offert**

En application de la Résolution du Directeur du Centre n. 0086361 du 26/09/2022 est annoncé une sélection publique sur titres et entretien est annoncée pour le recrutement de n. 1 unité de personnel, sous contrat à durée déterminée et à temps partiel pour l'exercice des fonctions attribuables au profil de Chercheur Niveau III, dans le secteur scientifique-disciplinaire/domaine de spécialisation : AGR 03 ARBORICULTURE GÉNÉRALE ET CULTURES ARBORICOLES ou CHIM 10 CHIMIE DES ALIMENTS, dans le cadre du projet "EauSiris - Nouvelle Stratégie de gestion des Eaux, des Sols et Implémentation des technologies vertes pour une agriculture résiliente aux changements climatiques" mené par l'établissement pour la réalisation de l'activité suivante :

1. Elaboration et signature d'un accord-cadre de partenariat stratégique italo-tunisien;
2. Etude spécifique des sites pilotes sélectionnés;
3. Installation d'un système de production agricole intelligent pour rationaliser la consommation des ressources hydriques et améliorer la qualité des productions;

Le lieu d'affectation et de travail est le site de Acireale (CT) du CREA - Centre de Recherche en Oléiculture, Fruiticulture et Agrumiculture, situé au 190 Corso Savoia - 95024 Acireale (CT).

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Frutticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

@ ofa@crea.gov.it | ofa@pec.crea.gov.it  
W www.crea.gov.it

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede amministrativa**

**T +39 0984 4052**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma  
Via Torrino, 3 - 81100 Caserta  
Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì  
Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)  
Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

T +39 06 7934811  
T +39 0823 256201  
T +39 0543 89428  
T +39 095 7653111  
T +39 0743 49743

Le contrat aura une durée de 10 (dix) mois et devra en tout état de cause être conclu à la date d'expiration du projet fixée au 01 décembre 2023, éventuellement prorogeable ou renouvelable conformément à la législation en vigueur, en tenant compte des besoins du projet et en présence de la disponibilité financière nécessaire et d'une éventuelle extension de celle-ci. La durée totale du contrat ne peut pas dépasser 35 mois ou la limite maximale prévue par l'art. 83 du CCNL pour un maximum de 12 mois supplémentaires, y compris les prolongations et les renouvellements, et il ne peut pas, en aucun cas, excéder la durée du projet de recherche pour les besoins duquel cette sélection est annoncée, en tenant compte des renouvellements, des prolongations et du refinancement du projet de recherche. Cet avis est destiné à la sélection de personnel pour les finalités du projet de recherche financé par la Région Sicilienne, Projets Transfrontaliers Italie - Tunisie pour faire face à des activités à caractère temporaire et exceptionnel, qui ne peuvent pas être accomplies par le personnel en service; pourtant, tout recrutement est soumis à la vérification de l'inscription au budget du CREA des financements susmentionnés et, par conséquent, la participation à la sélection n'engage pas l'établissement à des fins de recrutement.

Le CREA se réserve le droit, en raison d'exigences d'organisation et de service, de révoquer cette annonce ou d'apporter les modifications nécessaires à tout moment.

## Article 2

### Critères d'admission

Pour l'admission à la sélection, les conditions suivantes sont requises :

#### 1. **Diplôme d'études supérieures (DES) en:**

Diplôme en Sciences Agronomiques; Diplôme en Sciences Biologiques; Diplômée en Sciences Naturelles; Diplôme en Sciences de l'Environnement; Diplômé en Sciences Chimiques.

Ou Master 2 (M) auxquels les Diplômes d'études supérieurs précités (hors équivalences) ont été assimilés, en application du Décret interministériel du 9 juillet 2009 pour la participation aux concours publics.

Les diplômes obtenus à l'étranger seront considérés valables pourvu qu'ils soient reconnus comme étant équivalents aux diplômes italiens requis pour participer à la sélection ; à cette fin, les détails de l'attestation de reconnaissance de l'équivalence à la qualification italienne correspondante doivent être indiqués, sous peine d'exclusion, dans le formulaire de candidature selon la législation en vigueur ; ces équivalences doivent exister à la date limite de dépôt des candidatures.

Les titres d'études obtenus à l'étranger seront également considérés valables pourvu qu'ils soient équivalents, conformément à l'art. 38 du Décret Législatif. 30 mars 2001, n. 165, aux qualifications italiennes requises pour participer à la sélection: à cet effet, dans la demande de participation à la sélection, les candidats doivent citer leurs qualifications étrangères dans la langue d'origine et demander à être admis à la sélection conformément à l'art. 38 du Décret Législatif. n. 165/2001 (admission sous condition); ils doivent également adresser au Département de la Fonction Publique la demande d'équivalence du titre acquis à l'étranger, conformément à l'art. 38 du Décret Législatif. n.m. 165/2001. En tout état de cause, avant la conclusion de la procédure de sélection, il appartiendra au seul candidat, sous peine d'exclusion de la procédure de sélection, de produire la déclaration de reconnaissance d'équivalence en application de l'art. 38 du Décret Législatif. n.m. 165/2001.

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Frutticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

@ ofa@crea.gov.it f ofa@pec.crea.gov.it  
W www.crea.gov.it

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede amministrativa**

**T +39 0984 4052**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma  
Via Torrino, 3 - 81100 Caserta  
Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì  
Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)  
Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

T +39 06 7934811  
T +39 0823 256201  
T +39 0543 89428  
T +39 095 7653111  
T +39 0743 49743

2. **Doctorat de recherche relatif** à l'activité indiquée par l'art. 1 du présent avis, ou avoir exercé pendant un triennat post-universitaire une activité technologique et/ou professionnelle liée à l'activité demandée par l'avis, acquise auprès des organismes de recherche qualifiés, publics et privés, ou auprès des universités, y compris les universités étrangères. La vérification de cette condition requise est laissée à l'appréciation incontestable de la Commission d'examen conformément à l'art. 4 de cette annonce, sur la base de la documentation présentée;
3. avoir une connaissance suffisante de la langue française ;
4. avoir une connaissance adéquate de la langue anglaise;
5. avoir une connaissance adéquate de l'utilisation des équipements et des applications informatiques les plus répandus ;
6. Citoyenneté italienne ou citoyenneté d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un pays tiers dans les limites prévues à l'art. 38 du décret législatif 30 mars 2001, n. 165;
7. la jouissance des droits politiques;
8. aptitude physique à l'emploi, avec le droit de l'Administration, conformément à la législation en vigueur, de soumettre le gagnant de la sélection à un examen médical;
9. position régulière au regard des obligations militaires.

Ceux qui ont été exclus de l'électorat, ceux qui ont été licenciés ou dispensés d'un emploi auprès d'une administration publique pour une insuffisance persistante de rendement professionnel, ou ceux qui ont été déclarés déchus pour avoir obtenu un emploi par la production de faux-documents ou de documents altérés, ou ceux qui ont été interdits d'exercer des fonctions publiques sur la base d'un jugement définitif, ou encore ceux qui sont en tout état de cause empêchés d'accéder à l'emploi public en vertu de la législation en vigueur, ne peuvent pas accéder à cette sélection.

Les conditions prévues par le présent article doivent être réunies par le candidat à la date d'expiration du délai fixé pour déposer sa demande d'admission à la sélection.

L'admission aux épreuves sélectives s'effectue sous réserve expresse de la vérification ultérieure de la possession des conditions prescrites.

En l'absence des conditions d'admission, l'Administration peut, à tout moment, ordonner l'exclusion de la sélection avec une disposition motivée, même après la réalisation des épreuves du concours, à l'encontre des candidats régulièrement positionnés dans relatif classement final.

### Article 3

#### Demande de participation

La demande de participation à la sélection doit être rédigée sur papier libre en utilisant uniquement le formulaire spécifique joint à cette annonce (**ANNEXE 1**), également disponible sur le site institutionnel de CREA [www.crea.gov.it](http://www.crea.gov.it) dans la section " *Amministrazione Trasparente=>Bandi di concorso=>Bandi a tempo determinato*".

**Dans la demande de participation à la sélection les candidats doivent indiquer le code du concours : <RICOFAACI\_bando2022>**

Le candidature, accompagnée de toutes les qualifications et documents, doit être soumise **exclusivement** par courrier électronique certifié à CREA - Centre de recherche en Oléiculture, Fruitiiculture et Agrumiculture à l'adresse mail [ofa@pec.crea.gov.it](mailto:ofa@pec.crea.gov.it) sous peine d'exclusion dans le délai péremptoire de **treinte jours** à compter

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Frutticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

@ [ofa@crea.gov.it](mailto:ofa@crea.gov.it) f [ofa@pec.crea.gov.it](mailto:ofa@pec.crea.gov.it)  
**W** [www.crea.gov.it](http://www.crea.gov.it)

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede amministrativa**

**T +39 0984 4052**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma

T +39 06 7934811

Via Torrino, 3 - 81100 Caserta

T +39 0823 256201

Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì

T +39 0543 89428

Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)

T +39 095 7653111

Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

T +39 0743 49743

de la date de publication de l'avis de sélection au Journal Officiel de la République Italienne - Série Spéciale IV - Concours et Examens.

Si le délai tombe un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant. Au-delà de la date limite, la régularisation de la candidature par les candidats ayant omis, totalement ou partiellement, ne serait-ce qu'une seule des déclarations requises n'est pas autorisée.

La date de réception des candidatures, transmises via PEC, est établie et prouvée par la date de réception du destinataire.

Dans l'objet du message, il faut ajouter la mention "**Candidature de participation à la sélection publique Code" RIC\_OFAACI\_bando2022"**".

Les demandes et les déclarations envoyées seront valables seulement si transmises selon l'une des modalités suivantes, conformément à l'art. 65 du décret législatif 7 mars 2005, n. 82 (Code de l'administration numérique - CAD):

- demande avec signature numérique ;
- demande avec signature manuscrite sur papier, en toutes lettres et lisible, accompagnée d'une copie de la pièce d'identité en cours de validité. La demande ainsi signée et la copie du document doivent être scannées séparément au format pdf et envoyées par e-mail certifié PEC. La candidature, signée numériquement ou à la main, comme indiqué ci-dessus, peut être envoyée par le candidat via sa boîte e-mail certifiée PEC (propre domicile numérique), à condition que les relatifs identifiants d'accès aient été délivrés après identification du propriétaire et que cette procédure ait été certifiée par le gestionnaire du système dans le message ou dans une pièce jointe. Dans ce cas, la transmission vaut élection de domicile spécial au sens de l'article 47 du Code Civil.

La demande peut également être envoyée à travers une adresse e-mail certifiée d'un autre sujet, à condition que les relatives informations d'accès aient été émises après identification du propriétaire et que cela soit certifié par le gestionnaire du système dans le message ou dans une pièce jointe. Les candidatures envoyées en utilisant une adresse e-mail autre qu'une adresse PEC et celles reçues à travers des modalités différentes par rapport à celles indiquées dans l'annonce ne seront pas acceptées.

Dans la demande d'admission, les candidats doivent indiquer l'adresse et leur adresse de courrier électronique ordinaire auxquelles envoyer les communications relatives à cette sélection.

Il est recommandé aux candidats de suivre les indications suivantes:

1. Les documents joints sont autorisés uniquement au format pdf.; chaque pièce jointe peut avoir une taille maximale de **30 Mo (Mégaoctet)** et toutes les pièces jointes peuvent avoir une taille totale maximale de **100 Mo (Mégaoctet)**, mesurée après leur éventuelle compression.
2. Les pièces jointes et la demande peuvent être compressées. L'utilisation de formats compressés **zip ou rar** est autorisée, pourvu qu'ils contiennent des fichiers au format pdf et n'aient aucun de mot de passe. **La taille maximale du courrier électronique envoyé, y compris les pièces jointes, autorisée par le système informatique du CREA est de 100 Mégaoctets.** Tout inconvénient dans la réception des e-mails certifiés causé par le dépassement de la taille maximale des messages autorisés sera imputable exclusivement au candidat qui ne pourra donc soulever aucune objection, de quelque nature que ce soit, à cet égard.

CREA - Centre de recherche en Oléiculture, Fruitticulture et Agrumiculture n'assume aucune responsabilité pour toute dispersion des communications due à une indication inexacte ou incomplète de l'adresse par le candidat ou à l'échec, la non-communication ou à la communication tardive du changement d'adresse de contact indiquée dans la candidature.

Au-delà de la date limite ne sera autorisée aucune régularisation du dossier des candidats ayant omis, totalement ou partiellement, les informations nécessaires, ne serait-ce qu'une seule des déclarations requises.

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Fruitticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

@ ofa@crea.gov.it f ofa@pec.crea.gov.it  
W www.crea.gov.it

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede amministrativa**

**T +39 0984 4052**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma

T +39 06 7934811

Via Torrino, 3 - 81100 Caserta

T +39 0823 256201

Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì

T +39 0543 89428

Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)

T +39 095 7653111

Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

T +39 0743 49743

Conformément au Décret du Président de la République n. 445/2000, les déclarations faites et signées dans la demande de participation susmentionnée ont valeur d'auto-certification ; en cas de falsification de documents et de fausses déclarations, seront appliquées les sanctions prévues à l'article 76 du précité Décret du Président de la République n. 445/2000.

**Conformément à la législation en vigueur et sous peine d'exclusion de la sélection, le candidat devra joindre à la candidature une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.**

Dans le formulaire de candidature, le candidat doit indiquer:

- a) prénom et nom;
- b) lieu et date de naissance;
- c) le domicile (rue, numéro, ville, province, code postal);
- d) l'adresse physique (à indiquer uniquement si différente de celle de résidence) et l'adresse électronique ordinaire où le candidat entend recevoir les communications relatives à la sélection ;
- e) d'avoir la nationalité italienne ou de l'un des États membres de l'Union Européenne ou de pays tiers dans les limites prévues à l'art. 38 du Décret Législatif 165/2001;
- f) la jouissance des droits civils et politiques;
- g) s'il s'agit d'un citoyen italien, indiquer la ville sur les listes électorales de laquelle il est inscrit ou les motifs de la non-inscription ou de la radiation des mêmes listes ;
- h) de ne pas avoir fait l'objet de condamnations pénales et ne pas avoir de poursuites pénales pendantes, ni de condamnations signalées, même si l'amnistie, la remise, la remise de peine ou la grâce judiciaire ont été accordées. La déclaration doit être faite même en l'absence de condamnations pénales;
- i) qu'il n'a pas été licencié ou dispensé d'un emploi auprès d'une administration publique pour une insuffisance persistante de rendement professionnel ; qu'il n'a pas été déclaré déchu d'un emploi public conformément à l'article 127, paragraphe 1, lettre d), du T.U. des fonctionnaires approuvée par Décret du Président de la République du 10 janvier 1957, n. 3; d'être exempt de la peine accessoire de cessation du travail ou de la relation de travail en application de l'article 32-quinquies du code pénal ; de ne pas avoir été licencié à la suite d'une procédure disciplinaire en application de l'article 28 de la Convention Collective Nationale du Travail du secteur des institutions et organismes de recherche et d'expérimentation signée le 21 février 2002 et ses modifications et intégrations ultérieures, ou des dispositions du CCNL relatives au personnel d'autres secteurs;
- j) d'être titulaire du diplôme visé à l'article 2, paragraphe 1, point 1/2 du présent avis, avec l'indication exacte de l'année et de l'Institut dans lequel il a été obtenu;
- k) d'être titulaire du doctorat de recherche ou de l'exigence visée à l'article 2, paragraphe 2, point 3 du présent avis ;
- l) connaissance de la langue française;
- m) connaissance de la langue anglaise;
- n) connaissance de l'informatique de base;
- o) la position occupée par rapport aux obligations militaires;
- p) aptitude physique pour l'emploi pour lequel il postule;

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Frutticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede amministrativa**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma  
Via Torrino, 3 - 81100 Caserta  
Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì  
Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)  
Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

@ ofa@crea.gov.it f ofa@pec.crea.gov.it  
W www.crea.gov.it

**T +39 0984 4052**

T +39 06 7934811  
T +39 0823 256201  
T +39 0543 89428  
T +39 095 7653111  
T +39 0743 49743

q) la possession éventuelle de qualifications donnant lieu à la préférence, conformément à l'article 5, paragraphes 4 et 5 du décret du Président de la République n. 487/1994 et modifications et compléments ultérieurs (annexe 2). Ces qualifications, si non expressément déclarées dans la demande d'admission, ne seront pas prises en considération lors de l'établissement du classement final;

r) la possession éventuelle de la reconnaissance du statut d'invalidé et/ou d'appartenance aux catégories protégées respectivement régies par les articles 1 et 18, de la loi 12/03/1999, n. 68;

Les candidats doivent joindre au formulaire de candidature :

- a. curriculum vitae et studiorum **autocertifiés conformément à l'art. 46 du Décret Présidentiel 445/2000, daté et signé**, dans lequel le candidat indiquera les études accomplies, l'expérience professionnelle antérieure relative à l'activité ou aux activités concernant le domaine de spécialisation indiqué à l'art. 1 de cette annonce, et toute autre activité réalisée que le candidat juge utile de produire aux fins de l'évaluation;
- b. les documents et les titres visés au *curriculum vitae et studiorum*, y compris les publications que le candidat juge utile de produire aux fins de l'évaluation, doivent être présentés en original ou en copie certifiée conforme, au sens de l'art. 18 du décret du président de la République du 28 décembre 2000 n. 445, voire, en une copie déclarée conforme à l'original par déclaration substitutive de l'acte de notoriété faite en application de l'article 47 du même décret (**annexe 3**).

Les déclarations, indiquées ci-dessus, doivent être rédigées de manière analytique, et contenir tous les éléments qui les rendent utilisables aux fins de cette sélection, afin que les qualifications auxquelles elles se réfèrent puissent être utilement évaluées. Les fausses déclarations ou la falsification de documents, conformément à l'article 76 du décret du Président de la République susvisé, sont punies en application du Code Pénal et des lois spéciales en la matière.

L'Administration se réserve le droit d'effectuer des contrôles appropriés sur la véracité du contenu des déclarations sur l'honneur.

**Toutes les qualifications et les documents produits en copies non accompagnés de la déclaration substitutive attestant la conformité à l'original ne seront pas évalués.**

Les qualifications évaluables visées à l'article 5 ci-dessus peuvent également être produites au moyen d'une déclaration substitutive de certification faite en vertu de l'article 46 du décret du président de la République 445/2000 (**annexe 4**).

Les travaux en cours d'impression seront pris en considération seulement s'ils seront accompagnés de la lettre d'acceptation de l'éditeur en copie certifiée conforme à l'original à travers une déclaration substitutive de l'acte de notoriété conformément à l'article 47 du décret présidentiel n. 445/2000 visé à l'annexe n. 3;

- c. liste détaillée de tous les documents et diplômes mentionnés au point b) ci-dessus.

Une traduction en italien doit être jointe aux documents et diplômes écrits dans une langue étrangère autre que l'anglais.

Les candidats de nationalité étrangère (non italienne) doivent également déclarer qu'ils jouissent des droits civils et politiques dans l'Etat d'appartenance ou d'origine, ou bien les raisons pour lesquelles ils ne jouissent pas de ces droits, et d'avoir une connaissance adéquate de la langue italienne.

Les candidats en situation de handicap doivent, en vertu de l'article 20 de la loi n. 104/1992, préciser, par rapport à leur handicap, l'assistance nécessaire ainsi que le besoin éventuel d'un temps supplémentaire pour la

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Frutticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

@ ofa@crea.gov.it f ofa@pec.crea.gov.it  
W www.crea.gov.it

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede amministrativa**

**T +39 0984 4052**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma

T +39 06 7934811

Via Torrino, 3 - 81100 Caserta

T +39 0823 256201

Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì

T +39 0543 89428

Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)

T +39 095 7653111

Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

T +39 0743 49743

réalisation des épreuves d'examen. En outre, ils devront joindre une attestation délivrée par l'établissement de santé compétent indiquant, en fonction du handicap spécifique et du type d'épreuve à passer, les éléments essentiels et nécessaires à l'utilisation des prestations demandées afin de permettre à l'Administration de disposer des moyens et des outils pour garantir aux parties intéressées une participation régulière à la sélection.

Les candidats ayant déposé la candidature sans signature, ou une candidature incomplète ou bien irrégulière seront exclus de la procédure de sélection. En particulier, les participants dont les candidatures ne contiennent pas toutes les informations concernant la possession des conditions requises et les déclarations nécessaires, ne seront pas admis à la procédure de sélection.

#### **Article 4**

##### **Commission d'examen**

La commission d'examen est nommée par décision du Directeur du Centre de Recherche (pour les besoins en personnel des centres de recherche) conformément à l'art. 9 du Règlement pour le recrutement du personnel sous contrat à durée déterminée. Elle est composée d'un Président et de deux membres expérimentés dans le domaine objet de cette sélection et d'un secrétaire. La nomination de la Commission est effectuée conformément aux dispositions de l'article 35 bis, paragraphe 1, lettre a) du Décret Législatif n° 165 du 30 mars 2001.

#### **Article 5**

##### **Qualifications et épreuve d'examen évaluable**

La sélection se fait sur la base des diplômes et de l'entretien. La note globale pouvant être attribuée est de 90 points répartis comme suit:

- titres jusqu'à un maximum de **30 points**
- entretien jusqu'à un maximum de **60 points**

L'évaluation des qualifications précédera l'examen par le biais d'un entretien.

**Pour l'évaluation des qualifications, la Commission disposera d'un total de 30 points, répartis comme suit:**

**a) titre d'étude et diplômes académiques, formation (doctorats, stages, masters, qualifications professionnelles et académiques, cours de formation et autres).**

**2 points maximum par titre**

**(5 points maximum)**

**b) activité de travail pertinente au sujet de la sélection, effectuée sous toute forme requise par la loi, auprès des organismes de recherche qualifiés et des universités publiques et privées ou auprès d'autres administrations publiques ou employeurs privés, évaluée pour la durée et la pertinence dans le domaine de spécialisation visé dans l'art. 1 de cette annonce.**

**Max 0,5 points pour chaque fraction d'année d'au moins 3 mois**

**(5 points maximum)**

**(en plus des 3 années requises comme condition d'admission si le candidat ne dispose pas de doctorants visés à l'art. 2 alinéa 2)**

**c) charges (missions de responsabilité de structures organisationnelles complexes, charges de responsabilité de projet, autres missions pour des fonctions spécifiques, responsable de procédure, nomination dans des commissions, comités et tables techniques, participation à des groupes de travail, enseignement, tutorat, etc., participation à des conférences et séminaires en tant que conférencier, consultation).**

**2 points maximum par titre**

**(5 points maximum)**

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Frutticoltura e Agrumicoltura  
CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

**@ ofa@crea.gov.it f ofa@pec.crea.gov.it  
W www.crea.gov.it**

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede  
amministrativa**

**T +39 0984 4052**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma

T +39 06 7934811

Via Torrino, 3 - 81100 Caserta

T +39 0823 256201

Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì

T +39 0543 89428

Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)

T +39 095 7653111

Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

T +39 0743 49743

**d)** publications (monographies imprimées, articles dans des revues nationales et internationales, rapports et interventions publiés dans des actes de colloques, séminaires, congrès, etc.) **et rapports non imprimés** (rapports de recherche et apports méthodologiques suffisamment documentés, élaboration de documents officiels à caractère technico-scientifique dans le domaine du travail et autres qualifications pertinentes).

**2 points maximum par travail en fonction de sa pertinence**

**(10 points maximum)**

**e) opinion globale sur le curriculum vitae et studiorum**

**(5 points maximum)**

La Commission d'examen établira la typologie des qualifications dans les catégories visées au paragraphe précédent et les points correspondants attribuables à chaque qualification.

Les qualifications constituant les conditions d'accès à cette sélection ne peuvent être évaluées.

Seront évaluées les qualifications détenues par le candidat à la date limite de dépôt de la candidature pour participer à cette sélection.

Sont admis à l'examen-entretien les candidats ayant obtenu une note d'au moins 21/30 lors de l'évaluation de leurs qualifications.

**La date, l'heure, le lieu et les modalités de l'examen-entretien seront communiquées à travers la publication sur le site institutionnel du CREA [www.crea.gov.it](http://www.crea.gov.it) - sezione «Gare e concorsi - Bandi di concorso - Bandi a tempo determinato» A cette occasion, on communiquera aux candidats la note obtenue à l'évaluation des diplômes et leur admission ou non à l'examen-entretien. La publication précitée sur le site institutionnel du CREA a valeur de notification au sens de la loi et se substituera de fait aux appels individuels. Cette publication aura également des effets de notification aux fins des exclusions pour défaut de possession des conditions requises.**

**La sélection peut également avoir lieu par voie électronique.**

La Commission disposera d'un total de 60 points pour l'évaluation de l'entretien.

L'examen-entretien aura pour but de vérifier les connaissances spécifiques du profil professionnel de chercheur de niveau III et les sujets concernant le domaine de spécialisation choisi visé à l'article 1), même à travers la discussion des qualifications présentées. Au cours de l'entretien on vérifiera la connaissance de la langue anglaise et de toute autre langue requise ainsi que des principaux outils informatiques.

Les candidats doivent se présenter munis d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats admis à l'entretien qui ne se présenteront pas le jour fixé, seront déclarés déçus de la sélection.

Les candidats ayant obtenu une note minimale de 42/60 à l'examen d'entretien seront déclarés aptes.

A l'issue de la séance dédiée aux entretiens, la Commission dressera la liste des candidats en indiquant la note rapportée par chacun d'eux à cette épreuve. Cette liste, signée par le Président et par le Secrétaire de la Commission, sera affichée le jour même sur le tableau d'affichage du centre d'examen et publiée sur le site Internet de l'organisme.

## Article 6

### Documents d'identification

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Frutticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

@ ofa@crea.gov.it f ofa@pec.crea.gov.it  
W [www.crea.gov.it](http://www.crea.gov.it)

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede amministrativa**

**T +39 0984 4052**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma

T +39 06 7934811

Via Torrino, 3 - 81100 Caserta

T +39 0823 256201

Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì

T +39 0543 89428

Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)

T +39 095 7653111

Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

T +39 0743 49743

Pour être admis aux examens, les candidats doivent se présenter munis de l'un des documents d'identification valides suivants:

- a) carte d'identité;
- b) passeport;
- c) permis de conduire;
- d) permis de port d'armes;
- e) carte d'identité délivrée par les administrations de l'État conformément au décret du Président de la République du 28 juillet 1967, n. 851 et modifications ultérieures.

Les candidats ne pouvant produire aucun des documents précités seront exclus des épreuves.

## **Article 7**

### **Titres de préférence à mérite égal**

Les candidats ayant réussi l'examen d'entretien qui veulent faire valoir, à mérite égal, les titres de préférence indiqués dans le dossier de candidature, doivent adresser, par courrier électronique certifié PEC (à l'exclusion de tout autre moyen) au Jury de recherche en l'agriculture et l'analyse de l'économie agraire (CREA) - Centre de recherche en Oléiculture, Fruitticulture et Agrumiculture, à l'adresse ofa@pec.crea.gov.it, dans le délai péremptoire de dix jours à compter du jour suivant celui de l'entretien, les pièces attestant la possession de ces titres à la date d'expiration du délai de dépôt des candidatures pour l'admission au concours.

Les qualifications visées au présent article ne seront évaluées que si elles sont présentées dans le délai susmentionné.

## **Article 8**

### **Formation et diffusion du classement**

Une fois les évaluations terminées, la Commission d'examen procédera à l'établissement du classement au mérite, selon l'ordre dérivant de la note globale obtenue par chaque candidat, résultant de la somme de la note obtenue lors de l'évaluation des qualifications et de la note rapportée à l'examen d'entretien.

En cas de ex-aequo, l'Administration évaluera les titres de préférence et / ou de préséance indiquées aux paragraphes 4 et 5 de l'art. 5 du décret présidentiel 487/1994.

Le classement final avec l'identification du gagnant, approuvé avec une disposition spécifique par le Directeur du Centre de recherche en Oléiculture, Fruitticulture et Agrumiculture, sera publié sur le site institutionnel du **CREA [www.crea.gov.it](http://www.crea.gov.it) - sezione «Gare e concorsi - Bandi di concorso - Bandi a tempo determinato»**. A compter de la date de publication du classement, les délais de recours courent.

## **Article 9**

### **Procédure d'embauche**

Le gagnant, après production des documents visés à l'art. 10 sera invité à signer, conformément à la convention collective nationale en vigueur, un contrat individuel visant à établir une relation de travail à durée déterminée.

Lors de son embauche, le gagnant se verra remettre le code de conduite des employés du CREA.

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Fruitticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

@ ofa@crea.gov.it f ofa@pec.crea.gov.it  
W [www.crea.gov.it](http://www.crea.gov.it)

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede amministrativa**

**T +39 0984 4052**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma

T +39 06 7934811

Via Torrino, 3 - 81100 Caserta

T +39 0823 256201

Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì

T +39 0543 89428

Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)

T +39 095 7653111

Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

T +39 0743 49743

Le personnel embauché a droit à la rémunération prévue par la législation en vigueur et par les dispositions contractuelles nationales de la Section Recherche pour le profil visé dans le présent avis, à compter de la date effective d'embauche attribuée par le CREA.

Le personnel susmentionné doit prendre ses fonctions à la date qui lui sera communiquée par l'institution elle-même. Dans le cas contraire, il sera retiré du classement.

L'entrée en service avec un retard sur l'échéance fixée, pour un motif justifié, implique que les effets économiques courent à compter du premier jour de service.

L'entrée en service est subordonnée à l'acceptation de toutes les réglementations applicables au personnel de l'Organisme. Au ledit personnel sera versé le salaire prévu par la convention collective nationale en vigueur pour le profil professionnel en question.

La non-présentation en services sans motif justifié, ou la non-production de la documentation requise ou la non-régularisation des pièces dans les délais prescrits ou la production de documents affectées de vices et autres irrégularités, entraînera la non-stipulation du contrat de travail.

## **Article 10**

### **Présentation de documents**

Le personnel sélectionné doit remettre, dans le délai péremptoire de 10 jours à compter du jour de la réception de la relative invitation par CREA, sous peine de ne pas donner lieu à la stipulation du contrat individuel, une déclaration, signée avec ses propres responsabilités et conformément aux articles 46 et 47 du Décret Présidentiel 445/2000, certifiant que les conditions, faits et qualités personnelles, susceptibles de modification autocertifiées dans la demande d'admission à la sélection, n'ont subi aucun changement.

Dans le même délai de dix jours, le candidat retenu sera en outre invité à soumettre ou à envoyer par courrier électronique certifié (PEC) à l'adresse ofa@pec.crea.gov.it une déclaration d'absence de toute situation d'incompatibilité et cumul de charges visées à l'article 53 du décret législatif n.m. 165/2001 et modifications successives ; dans ce cas, il devra déposer une déclaration d'option pour le nouvel emploi.

Cette déclaration doit contenir toutes les déclarations concernant les causes de résiliation du contrat précédent. Conformément à l'art. 71 du même DPR n. 445/2000, l'Administration effectuera des contrôles appropriés, y compris des contrôles aléatoires, sur la véracité des déclarations susmentionnées, avec les conséquences énoncées dans les articles suivants 75 et 76 en cas de fausses déclarations ou attestations mensongères. Une fois le délai susvisé expiré, l'Administration communiquera de ne pas donner lieu au recrutement.

L'Administration se réserve le droit de vérifier l'aptitude physique des candidats aptes.

## **Article 11**

### **Traitement des données personnelles**

Conformément à l'art. 13 du Règlement Général pour la protection des données personnelles n. 2016/679 (Règlement Général sur la protection des données ou GDPR), les données personnelles fournies par les participants sont collectées au Centre de recherche en Oléiculture, Fruitticulture et Agrumiculture du CREA, pour gérer la procédure de sélection des candidats et pour l'établissement éventuel de la relation de travail. Les mêmes données peuvent être divulguées à des tiers uniquement aux fins prévus par la loi.

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Frutticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

@ ofa@crea.gov.it f ofa@pec.crea.gov.it  
W www.crea.gov.it

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede amministrativa**

**T +39 0984 4052**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma

T +39 06 7934811

Via Torrino, 3 - 81100 Caserta

T +39 0823 256201

Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì

T +39 0543 89428

Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)

T +39 095 7653111

Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

T +39 0743 49743

Le responsable du traitement des données est le CREA en la personne du Représentant Légal *pro tempore*. La personne de contact pour le traitement des données personnelles - en tant que centre d'imputation subjective pour les activités visant à assurer les obligations de protection prévues par le responsable du traitement et à l'appui de ce dernier conformément au décret du vice-président n. 31 du 23 avril 2019 - est le directeur du Centre de recherche en Oléiculture, Fruitticulture et Agrumiculture.

La transmission des données est obligatoire aux fins d'évaluation des conditions de participation, sous peine d'exclusion de la sélection. L'intéressé peut exercer, le cas échéant, les droits visés aux articles 15-22 du GDPR susmentionné, (accès, rectification, annulation, limitation du traitement) en écrivant au responsable de la protection des données à l'adresse mail [responsabileprotezionedati@crea.gov.it](mailto:responsabileprotezionedati@crea.gov.it)

## Article 12

### L'accès aux actes

Le droit d'accès aux actes de la procédure de sélection, conformément à la loi du 7 août 1990 et ses modifications et compléments ultérieurs, s'exerce selon les modalités prévues par le Règlement sur le droit d'accès aux documents, civiques simples et généralisés, approuvé par résolution du conseil d'administration du CREA n. 88 du 26 octobre 2018 (disponible sur le site Internet de l'Organe).

## Article 13

### Responsable de la procédure

Le responsable de la procédure relative à cette sélection est le Dr Enzo Perri - e-mail [enzo.perri@crea.gov.it](mailto:enzo.perri@crea.gov.it) - tél. +39 0984-4052212. Pour toute information relative à cet avis, vous pouvez contacter Mme Elvira Barbanti ([elvira.barbanti@crea.gov.it](mailto:elvira.barbanti@crea.gov.it)), tél. +39 0984-4052212.

## Article 14

### Restitution de la documentation présentée

Les candidats pourront demander, après un délai de 180 jours à compter de la publication du classement et sauf litige en cours, la restitution de la documentation présentée pour participer à la sélection.

Une fois passé ce délai, le Centre n'est plus responsable de la conservation et de la restitution de la documentation qui pourra être éliminée.

## Article 15

### Règles de sécurité

Bien qu'il ne soit pas expressément prévu dans cette annonce, sont valables les dispositions contenues dans le décret du Président de la République du 10 janvier 1957, n. 3, dans le Décret du Président de la République du 3 mai 1957, n. 686, dans le Décret du Président de la République du 9 mai 1994, n. 487, dans le décret législatif 30 mars 2001, n. 165, et dans la convention collective nationale du secteur "Institutions et organismes de recherche et d'expérimentation".

## Article 16

### Publicité

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Fruitticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede amministrativa**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma  
Via Torrino, 3 - 81100 Caserta  
Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì  
Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)  
Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

@ ofa@crea.gov.it f ofa@pec.crea.gov.it  
W www.crea.gov.it

**T +39 0984 4052**

T +39 06 7934811  
T +39 0823 256201  
T +39 0543 89428  
T +39 095 7653111  
T +39 0743 49743

L'avis relatif à cette annonce sera publié au "Journal officiel de la République italienne - IV Série spéciale de concours et d'examens" et le texte intégral de cette annonce sera disponible sur le site institutionnel de l'Organe: [www.crea.gov.it](http://www.crea.gov.it)- *sezione Gare e concorsi - Bandi di concorso - Bandi a tempo determinato*.

**Le Directeur du Centre**

**Dott. Enzo Perri**

**Signè numèriquement sous le CAO**

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Frutticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede**  
**amministrativa**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma  
Via Torrino, 3 - 81100 Caserta  
Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì  
Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)  
Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

@ [ofa@crea.gov.it](mailto:ofa@crea.gov.it) [ofa@pec.crea.gov.it](mailto:ofa@pec.crea.gov.it)  
W [www.crea.gov.it](http://www.crea.gov.it)

**T +39 0984 4052**

T +39 06 7934811  
T +39 0823 256201  
T +39 0543 89428  
T +39 095 7653111  
T +39 0743 49743



**ou bien**

avoir exercé pendant trois ans (triennat post-universitaire) une activité technologique et/ou professionnelle liée l'activité demandée par cet avis, acquise auprès des établissements de recherche qualifiés ou des universités publiques et privées, y compris les universités étrangères \_\_\_\_\_;

8) de connaître l'français;

9) de connaître l'anglais;

10) de connaître l'utilisation des équipements et les applications informatiques les plus courantes;

11) d'être dans la situation suivante au regard des obligations de service militaire (**déclaration à faire uniquement pour les candidats masculins**);

12) de posséder l'aptitude physique à l'emploi pour lequel il/elle postule;

13) d'être en possession des qualifications suivantes qui donnent lieu, à mérite égal, à une préférence, conformément à l'art. 5, paragraphes 4 et 5 du Décret Présidentiel 487/1994 et modifications et compléments ultérieurs (**voir pièce jointe "2" de l'avis de concours**): \_\_\_\_\_;

14) d'avoir la nécessité et le droit, conformément à l'art. 20 de la loi n. 104/1992, aux aides et de tout temps supplémentaire pour effectuer les épreuves en rapport avec son handicap, **dont on joint le certificat médical** (si oui, précisez lesquels):

**Oui**

**Non**

\_\_\_\_\_;

15) d'autoriser le CREA, conformément à l'art. 13 du règlement général pour la protection des données personnelles n. 2016/679 (Règlement général sur la protection des données ou GDPR), et uniquement dans le but de mener à bien la procédure de sélection, au traitement des données personnelles fournies avec cette candidature et ses pièces jointes ;

16) que les informations contenues dans le Curriculum Vitae et Studiorum correspondent à la vérité;

17) qu'il prend connaissance de toutes les dispositions contenues dans l'avis de concours et de les accepter sans réserve ;

18) que toutes les communications sont envoyées à l'adresse suivante (**remplir seulement si différent de l'adresse résidentielle**):

Le/La soussigné/e joint Curriculum Vitae et Studiorum, conformément aux dispositions de l'art. 3 de l'avis, et une photocopie d'une pièce d'identité.

Date: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Signature lisible du candidat: \_\_\_\_\_

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Frutticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

@ ofa@crea.gov.it f ofa@pec.crea.gov.it  
W www.crea.gov.it

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede**  
**amministrativa**

**T +39 0984 4052**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma

T +39 06 7934811

Via Torrino, 3 - 81100 Caserta

T +39 0823 256201

Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì

T +39 0543 89428

Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)

T +39 095 7653111

Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

T +39 0743 49743

## ANNEXE 2

### TITRES DE PRÉFÉRENCE À MÉRITE ÉGAL

(article 5, paragraphes 4 et 5 du décret présidentiel n° 487/1994 et modifications et compléments ultérieurs)

- 1) ceux qui ont reçu la médaille de la vaillance militaire ;
- 2) les ex-combattants de guerre mutilés et mutilés ;
- 3) les mutilés et les invalides de guerre ;
- 4) les mutilés et handicapés pour le service dans le secteur public et privé ;
- 5) orphelins de guerre ;
- 6) les orphelins de ceux qui sont tombés à cause de la guerre ;
- 7) les orphelins de ceux qui ont été tués pour avoir servi dans les secteurs public et privé ;
- 8) les blessés au combat ;
- 9) ceux qui ont reçu une croix de guerre ou une autre certification spéciale pour le mérite de guerre, ainsi que les chefs de familles nombreuses ;
- 10) les enfants des mutilés et ex-combattants invalides de guerre ;
- 11) les enfants des mutilés et invalides du fait de la guerre ;
- 12) les enfants des mutilés et des invalides pour le service dans le secteur public et privé ;
- 13) les parents veufs non remariés, les conjoints non remariés et les sœurs et frères veufs ou non mariés des morts à la guerre ;
- 14) les parents veufs non remariés, les conjoints non remariés et les sœurs et frères veufs ou non mariés de ceux qui sont morts à la guerre ;
- 15) les parents veufs non remariés, les conjoints non remariés et les sœurs et frères veufs ou non mariés de ceux qui sont morts pour avoir servi dans les secteurs public et privé ;
- 16) ceux qui ont servi dans l'armée en tant que combattants ;
- 17) ceux qui ont rendu des services louables, pour quelque raison que ce soit, pendant au moins un an au Conseil de la recherche agricole et de l'analyse de l'économie agricole ;
- 18) les personnes mariées et non mariées pour ce qui concerne le nombre d'enfants à charge ;
- 19) les invalides et les civils mutilés ;
- 20) les militaires volontaires des Forces Armées licenciés sans démerite à la fin de la ferme ou de la réaffirmation.

A mérite et qualifications égales, la préférence est déterminée par :

- a) le nombre d'enfants à charge, que le candidat soit marié ou non ;
- b) d'avoir rendu des services louables dans les administrations publiques ;
- c) à partir de l'âge mineur.

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Frutticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede**  
**amministrativa**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma  
Via Torrino, 3 - 81100 Caserta  
Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì  
Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)  
Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

@ ofa@crea.gov.it f ofa@pec.crea.gov.it  
W www.crea.gov.it

**T +39 0984 4052**

T +39 06 7934811  
T +39 0823 256201  
T +39 0543 89428  
T +39 095 7653111  
T +39 0743 49743

### ANNEXE 3

#### DECLARATION EN REMPLACEMENT DE L'ACTE NOTARIE

(Article 47 du décret présidentiel 445/2000)

Le/La soussigné/e \_\_\_\_\_  
(prénom et nom)

né/e en \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) le \_\_\_\_\_ (lieu)  
(province) (date)

domicilié à \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_)  
(lieu) (province)

dans rue/ place \_\_\_\_\_ CAP \_\_\_\_\_

conscient/e de la responsabilité pénale prévue par l'art. 76 du Décret Présidentiel 445/2000, pour les hypothèses de falsification de documents et des fausses déclarations qui y sont indiquées

#### DECLARE

que la copie du titre ou des titres suivants  
“ ..... ”  
“ ..... ”  
“ ..... ”  
“ ..... (\*) ..... ”  
“ ..... ”  
“ ..... ”  
“ ..... ”  
“ ..... ”

est conforme à l'original qui est en la possession du soussigné.

Date .....

SIGNATURE (\*\*)

(\*) Chaque document indiqué dans cette déclaration doit être correctement identifié avec les éléments de référence individuels (exemple : date certaine, numéro de protocole / titre de publication, etc.)

(\*\*) datez et signez toutes les pages qui composent la déclaration

**Conformément à l'art. 38 du décret présidentiel 445/2000 le souscripteur doit joindre une copie de sa pièce d'identité à la déclaration**

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Frutticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

@ ofa@crea.gov.it f ofa@pec.crea.gov.it  
W www.crea.gov.it

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede amministrativa**

**T +39 0984 4052**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma  
Via Torrino, 3 - 81100 Caserta  
Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì  
Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)  
Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

T +39 06 7934811  
T +39 0823 256201  
T +39 0543 89428  
T +39 095 7653111  
T +39 0743 49743

**ANNEXE 4**  
**DÉCLARATION DE REMPLACEMENT DE CERTIFICATION**  
(art. 46 du DPR 445/2000)

Le/La soussigné/e \_\_\_\_\_  
(prénom et nom)

né/e en \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) le \_\_\_\_\_ (lieu)

(prov.) (date)

domicilié à \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_)  
(lieu) (province)

dans rue/ place \_\_\_\_\_ CAP \_\_\_\_\_

conscient/e de la responsabilité pénale prévue par l'art. 76 du Décret Présidentiel 445/2000, pour les hypothèses de falsification de documents et des fausses déclarations qui y sont indiquées

**DECLARE**

d'être en possession de la qualification et/ou du document suivant:

“.....”  
“.....”  
“.....(\*).....”  
”.....”

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date .....

**SIGNATURE (\*\*)**

(\*) la qualification indiquée dans cette certification (ex. inscription aux registres ou ordres professionnels, diplôme ou titre d'études, spécialisation, mise à jour) doit être correctement indiquée avec les éléments de référence individuels (ex. date certaine, protocole, etc.). Le déclarant s'engage à communiquer sans délai au C.R.A. toute modification inhérente aux données indiquées ci-dessus.

(\*\*) dater et signer toutes les pages qui composent la déclaration.

**Conformément à l'art. 38 du décret présidentiel 445/2000 le souscripteur doit joindre une copie de sa pièce d'identité à la déclaration.**

**CREA - Centro di ricerca Olivicoltura, Frutticoltura e Agrumicoltura**  
**CREA - Research Centre for Olive, Fruit and Citrus Crops**

@ ofa@crea.gov.it f ofa@pec.crea.gov.it  
W www.crea.gov.it

**Contrada Li Rocchi Vermicelli, 83 - 87036 Rende (CS) Sede**  
**amministrativa**

**T +39 0984 4052**

Via di Fioranello, 52 - 00134 Roma  
Via Torrino, 3 - 81100 Caserta  
Via La Canapona, 1bis - 47121 Forlì  
Corso Savoia, 190 - 95024 Acireale (CT)  
Via Nursina, 2 - 06049 Spoleto (PG)

T +39 06 7934811  
T +39 0823 256201  
T +39 0543 89428  
T +39 095 7653111  
T +39 0743 49743